

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2010-09-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 13^e jour du mois de septembre deux mille dix à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard,
Mesdames les conseillères : Diane Godin,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac,
Jacquelin Martel.

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale adjointe et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.1188-09-2010

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux des 9 et 30 août 2010
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt des fiches projets des immobilisations
7. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
8. Dépôt du procès-verbal de la Commission des loisirs
9. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
10. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
11. Assemblée de consultation règlement 093-1, Perthuis
12. Adoption du second projet règlement 093-1, Perthuis

13. Avis de motion, modifiant le zonage pour l'agrandissement de la carrière
14. Dérogation mineure, 72 rue des Épinettes
15. Dérogation mineure, rue St-François
16. Transfert de poste budgétaire
17. Correction des résolutions 1060-03-2010, 1159-07-2010, 1178-08-2010 et 1179-08-2010
18. Engagement de pompiers volontaires
19. Recommandations comité loisirs
20. Centre des loisirs – secteur sud
21. Horaire de travail – Anaïs Jardon
22. Décompte progressif #2, Construction et Pavage Portneuf et Qualitas
23. Mandats BPR-Infrastructure inc.
24. Recherche en eau
25. Permission d'emprunter les routes municipales
26. Coopérative de Santé
27. Demande d'aide financière, réfection
28. Formation élu et fonctionnaire
29. Période de questions sur les sujets traités.
30. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 7 septembre 2010. (du 3 août au 7 septembre 2010)

Rés.1189-09-2010

Adoption des procès-verbaux des 9 et 30 août 2010.

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville des 9 et 30 août 2010 soient acceptés tels que présentés.

Rés.1190-09-2010

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 655 578.49 \$.

| | |
|----------------------------|---------------|
| Liste des comptes à payer | 119 543.94 \$ |
| Liste des chèques émis | 443 118.85 \$ |
| Liste transaction internet | 16 439.51 \$ |
| Liste chèques manuels | 20 784.22 \$ |
| Liste des salaires | 55 691.97 \$ |

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, trésorière

Les fiches projet de l'état d'avancement des projets en immobilisations sont déposées au conseil de ville le 13 septembre 2010.

Un rapport budgétaire comparatif en date du 31 août 2010 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 13 septembre 2010.

Le procès-verbal de l'assemblée de la Commission des loisirs tenue le 25 août 2010 est déposé au conseil municipal, le 7 septembre 2010.

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 1^{er} septembre 2010 est déposé au conseil municipal, le 13 septembre 2010.

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 septembre 2010 est déposé au conseil municipal, le 13 septembre 2010.

Rés.1191-09-2010

Assemblée de consultation règlement 093-1, Perthuis

Monsieur le maire explique le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage #230 concernant l'assouplissement de certaines normes sur le territoire de la seigneurie de Perthuis ». Plus particulièrement, les modifications apportées vise à apporter certaines modifications aux articles définissant des usages autorisés et des mesures de protection.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.1192-09-2010

Adoption du second projet règlement 093-1, Perthuis

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à majorité;

QUE le second projet de règlement « Règlement modifiant le règlement de zonage #230 concernant l'assouplissement de certaines normes sur le territoire de la seigneurie de Perthuis », soit adopté.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec cinq voix favorables et une voix défavorable.

Rés.1193-09-2010 **Avis de motion, modifiant le zonage pour l'agrandissement de la carrière**

Je, Chantale Hamelin conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'agrandissement de la carrière.

Rés.1194-09-2010 **Dérogation mineure, 72 rue des Épinettes**

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 29 juin 2010;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 19 août 2010;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage numéro 274 pour l'immeuble matricule 9973 69 2812 pour la zone Ra-1 sur le lot 2 981 122 du cadastre officiel du Québec, sis au 72, rue des Épinettes.

QUE la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage 274 à l'article 6.2.

QUE la demande de dérogation mineure consiste à conformer la marge de recul avant du bâtiment principal qui est à 7.48 mètres au lieu de 8 mètres et la remise qui est à 0.25 mètre au lieu de 1 mètre et la piscine qui est à 0.94 mètre au lieu de 1 mètre de la ligne arrière du terrain.

QUE ladite dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

Rés.1195-09-2010 **Dérogation mineure, rue St-François**

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 2 septembre 2010;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 19 août 2010;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant le règlement de lotissement numéro 229 pour l'immeuble matricule 9875 66 2016 pour la zone Ra-7 sur le lot 3 966 088 du cadastre officiel du Québec, sis sur la rue Saint-François.

QUE la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de lotissement 229 à l'article 4.1 du tableau 1.

QUE la demande de dérogation mineure consiste à permettre de lotir un lot en deux pour la construction d'un jumelé avec un terrain d'une largeur de 15.42 mètres au lieu de 18 mètres.

QUE ladite dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

Rés.1196-09-2010

Transfert de poste budgétaire

Considérant que le conseil par ses résolutions numéros 1174-08-2010 et 1175-08-2010 a accordé des appuis financiers;

Considérant que dans la résolution numéro 1187-08-2010 un montant de 15 000 \$ doit être versé dans un REER pour régler le dossier de monsieur François Caron;

Considérant qu'une nouvelle balise a été installée sur l'épi à l'extrémité sud du brise-lames B au quai de Portneuf afin de respecter les documents d'autorisation émis le 16 juin 1995 en vertu de la Loi de la protection des eaux navigables;

Considérant que ces montants n'étaient pas prévus dans les prévisions budgétaires 2010;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QU'un montant de 12 000 \$ pour les fêtes du 150^e soit transféré du poste 0219010999 Autres objets - imprévus dans le poste 0270170970 Contribution autres organismes.

QU'un montant de 1 500 \$ pour les Chevaliers de Colomb soit transféré du poste 0219010999 Autres objets – imprévus dans le poste 0270170970 Contribution autres organismes.

QUE le montant de 15 000 \$ versé à monsieur François Caron soit affecté dans le surplus libre de la Ville.

QU'un montant de 3 000 \$ pour l'installation d'une balise au quai de Portneuf soit transféré du poste 0232010999 Autres objets – imprévus dans le poste 0270146522 Entretien et réparation.

Madame la conseillère Chantale Hamelin enregistre sa dissidence sur la proposition de 15 000 \$ versé à monsieur François Caron.

Rés.1197-09-2010

Correction des résolutions 1060-03-2010, 1159-07-2010, 1178-08-2010 et 1179-08-2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE dans la résolution numéro 1060-03-2010 le montant pour l'installation de module de jeux au secteur sud soit corrigé pour 10 618.15\$ taxes incluses au lieu de 13 277 \$.

QUE dans la résolution numéro 1179-08-2010 le montant pour l'acquisition d'une balançoire au montant de 2 880 \$ taxes incluses soit corrigé pour un montant de 3 359.35 \$ taxes incluses.

QUE dans la résolution numéro 1159-07-2010 la dépense maximale de 15 000 \$ pour l'achat d'un camion soit financée par le fonds de roulement sur 5 ans, remboursement maximal de 3 000 \$ par année 2011, 2012, 2013, 2014, 2015.

QUE le deuxième alinéa de la résolution numéro 1178-08-2010 « renouveler le bail avec madame Rita Côté par période de un (1) mois et jusqu'à ce que les négociations soient terminées » soit enlevé de la résolution.

Rés.1198-09-2010 Engagement de pompiers volontaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement de trois nouveaux pompiers volontaires soit : messieurs Pierre-Yves Boies (formation complétée) Jean-François Jourdain et Simon Bourgeois (formation à faire).

Rés.1199-09-2010 Recommandation comité loisirs

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le mode de fonctionnement pour la gestion des cours soit accepté de la façon suivante :

Percevoir 10 \$ par inscription pour les cours réguliers

Percevoir 5 \$ par inscription pour les ateliers

Percevoir 50 \$ par année pour la publicité (comprend trois publicités dans une programmation locale et une publicité dans un journal régional) par les professeurs indépendants

QU'un montant de 1 500 \$ soit accordé pour les activités d'Halloween 2010, cette somme sera prise dans le poste 0270150499 activités terrain de jeux.

Rés.1200-09-2010 Centre des loisirs – secteur sud

Attendu qu'un rapport d'achalandage du centre des loisirs au secteur sud a été préparé pour la période hivernale 2009-2010;

Attendu que ce rapport démontre que le centre est fréquenté par seulement quelques personnes hebdomadairement;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à majorité;

QUE le centre des loisirs du secteur sud ne soit pas ouvert afin de centraliser les activités de loisirs à un seul endroit soit au centre communautaire situé au 451 boulevard Gauthier.

QUE le maire et/ou le directeur général soit mandaté pour rencontrer le directeur de l'école La Riveraine afin de discuter de ce dossier.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables et deux voix défavorables.

Rés.1201-09-2010 Horaire de travail – Anaïs Jardon

Attendu qu’à compter du 15 septembre prochain les heures de travail de la coordonnatrice des loisirs sont fixées à 14 heures;

Attendu que pour offrir un bon service à la population la coordonnatrice des loisirs doit faire des heures supplémentaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à majorité;

QUE les services de madame Anaïs Jardon soient de 35 heures par semaine, de façon permanente, afin de répondre adéquatement aux besoins de la population.

Madame la conseillère Anick Leclerc quitte son siège et se retire avec le public pour la durée du vote.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec trois voix favorables et deux voix défavorables.

Madame la conseillère Anick Leclerc reprend son siège.

Rés.1202-09-2010 Décompte progressif #2, Construction et Pavage Portneuf et Qualitas

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l’unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un deuxième paiement à l’entrepreneur Construction et Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, la 2^e Avenue et des rues transversales – Phase 1, tel que recommandé par BPR, au montant de 719 309.65 \$ taxes incluses, conditionnellement à la réception des quittances de tous les fournisseurs ayant dénoncé leur contrat.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un deuxième paiement à la compagnie Qualitas pour les travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, la 2^e Avenue et des rues transversales (laboratoire contrôle du sol), tel que recommandé par BPR, au montant de 6 482.19\$ taxes incluses.

Rés.1203-09-2010 Mandats BPR-Infrastructures inc.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l’unanimité;

QUE le conseil municipal mandate la firme BPR-Infrastructures inc. pour la préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, la 2^e Avenue et des rues transversales – Phase 2 (la phase 2 des travaux couvre la réfection de la 1^{re} Avenue, des rues de la Station, Ableson et Richard), le tout pour une dépense de 130 935.00 \$ taxes incluses.

QUE le conseil municipal mandate la firme BPR-Infrastructures inc. pour l’élaboration d’un programme de travaux afin que la municipalité puisse bénéficier de sa contribution gouvernementale au Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ), le tout pour une dépense de 1 410.93 \$ taxes incluses.

Rés.1204-09-2010 Recherche en eau

Considérant que le conseil, par sa résolution 2407-09-2009, avait donné deux mandats pour des forages exploratoires au montant de 70 541.23\$ taxes incluses;

Considérant que les forages n'ont pas donné les résultats espérés et que les travaux réalisés à ce jour ont coûté 38 255.31 \$ taxes incluses;

Considérant que d'autres forages doivent être faits;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le mandat pour réaliser de nouvelles recherches et études géophysiques (incluant un rapport technique) soit accordé à Mission HGE pour un montant de 42 767.21 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit financée sur 10 ans par le fonds de roulement remboursement maximum annuel de 4 088 \$ de 2011 à 2020 inclusivement.

Rés.1205-09-2010 Permission d'emprunter les routes municipales

Considérant que l'Entreprise Remorquage St-Michel inc. demande un permis spécial de circulation;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf autorise l'Entreprise Remorquage St-Michel inc. pour du transport hors normes de caissons d'électrolyse pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 15 décembre 2010 à raison de trois fois par semaine sur les routes suivantes :

Siméon-Delisle, Lucien-Thibodeau

Rés.1206-09-2010 Coopérative de Santé

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser un support financier au montant de 3 500 \$ à la Coopérative de Santé.

QUE le montant de 3 500 \$ soit transféré du poste 0219010999 Autres objets – imprévus dans le poste 0270170970 Contribution autres organismes.

Rés.1207-09-2010 Demande d'aide financière, réfection

Considérant les besoins de réfection de la rue Saint-Charles.

Considérant que la municipalité ne dispose pas des fonds nécessaires à cette réfection;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande au député de Portneuf, monsieur Michel Matte, une aide additionnelle pour les travaux de réfection de la rue Saint-Charles.

Rés.1208-09-2010

Formation élue et fonctionnaire

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 191.98 \$ taxes incluses et la participation de monsieur Jean-François Jourdain à la formation de l'Association québécoise d'urbanisme intitulée « Le plan d'urbanisme » qui aura lieu le 23 octobre 2010 à Acton Vale.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 28.22 \$ taxes incluses et la participation de madame Diane Godin à la formation de la Fédération québécoise des municipalités intitulée « Contrats municipaux – Des outils pour une saine gestion » qui aura lieu le 21 octobre 2010 à Portneuf.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 100 \$ taxes incluses pour la participation à la formation « Paysage Culturel » qui aura lieu le 1^{er} octobre 2010 à Deschambault-Grondines.

QUE tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 48 hres.

Maire

Greffière